



DIRECTION RÉSEAUX

« Du nouveau dans votre quartier » : de l'information à votre porte !

VOUS L'AVEZ CERTAINEMENT REÇU PAR LA POSTE, DANS VOTRE PUBLISAC OU VOTRE HEBDO OU ENCORE GRÂCE AUX JEUNES DE VOTRE QUARTIER QUI EN ONT FAIT LA DISTRIBUTION... LE DÉPLIANT « DU NOUVEAU DANS VOTRE QUARTIER » EST ACTUELLEMENT DISTRIBUÉ DANS TOUS LES FOYERS MONTRÉLAIS.

L'objectif d'une telle opération est de montrer qu'il y a douze nouveaux centres de santé et de services sociaux (CSSS) à Montréal et que les services sont toujours accessibles.

Cette campagne d'information, qui se terminera dans quelques jours, s'inscrivait dans le cadre des activités publiques qui ont souligné le lancement des CSSS montréalais. Une conférence de presse a d'ailleurs été organisée pour présenter les 12 directrices générales et directeurs généraux des CSSS et faire le point sur la réorganisation des services.

M. David Levine, président-directeur général de l'Agence, a souligné, en conférence de presse, que le réseau de la santé et des services sociaux entreprenait sa propre révolution tranquille avec ses changements majeurs, profonds et d'une importance capitale. Il a expliqué que le réseau s'apprête à revoir en profondeur ses façons de faire pour s'organiser en fonction de la responsabilité populationnelle dévolue au CSSS. Aux commandes de cette importante réorganisation se trouvent 12 d.g. reconnus pour leur leadership, leur vision novatrice et leur capacité de mener ce projet à bon port. **DR L.D.**



Félicitations

La directrice générale du **CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel**, M^{me} **Suzanne Hébert**, est fière d'annoncer que le **CLSC Saint-Léonard** vient d'être accrédité pour une durée de trois ans par le Conseil québécois d'agrément. Félicitations à toute l'équipe !

DANS CE NUMÉRO

Du nouveau dans votre quartier	1
Félicitations	1
Nominations	2
Investissements pour les services aux jeunes enfants	3
CSSS et arrondissements : travailler ensemble	3
Les urgences de mars 2005	4
Services en santé au travail : un accès étendu à tous les CSSS	5

Deux nouvelles dénominations

Vous connaissez le **CSSS de l'Ouest-de-l'Île** ? C'est le nouveau nom que porte le **CSSS de Pierrefonds et Lac Saint-Louis** depuis qu'il reçu la confirmation de sa nouvelle dénomination sociale.

L'appellation **CSSS Jeanne-Mance** constitue pour sa part la nouvelle dénomination du **CSSS des Faubourgs, Plateau Mont-Royal et Saint-Louis du Parc**.

Nominations

Centre de santé et de services sociaux du Nord de l'Île et Saint-Laurent

Le directeur général du **CSSS du Nord de l'Île et Saint-Laurent**, **M. Daniel Corbeil**, présente les personnes qui se joignent à son équipe de direction. Bon succès à chacun et chacune !

- **M. Éric Champagne**, directeur des ressources financières;
- **M^{me} Jacinthe Cliche**, directrice des services à la clientèle – Manoir Cartierville;
- **M^{me} Chantal Côté**, adjointe à la direction des services d'hébergement – volet administration;
- **M^{me} Martine Fortin**, adjointe à la direction des services d'hébergement – volet développement des programmes et soins;
- **M^{me} Michelle Guimond**, adjointe au directeur général.

D'autres nominations seront connues prochainement.

Centre de santé et de services sociaux de LaSalle et Vieux-Lachine

M. Paul Perreault, directeur général du **CSSS de LaSalle et du Vieux-Lachine**, a récemment annoncé les nominations au sein de son équipe de direction. Félicitations à la nouvelle équipe !

- **Dr Bruno Lemieux**, directeur des services professionnels et hospitaliers;
- **M. André Parisé**, directeur des ressources matérielles;
- **M. Yves Gagnon**, directeur des ressources financières;
- **M. Serge Morissette**, directeur des ressources humaines;
- **M. Michel Lemay**, directeur général associé;
- **M^{me} Sylvie Desmarais**, directrice de la planification et des communications.

Centre de santé et de services sociaux de Hochelaga-Maisonneuve, Olivier-Guimond et Rosemont

Le directeur général du **CSSS de Hochelaga-Maisonneuve, Olivier-Guimond et Rosemont**, **M. Gary Furlong**, vient d'annoncer les dernières nominations au sein de son équipe de cadres supérieurs. Félicitations à tous et toutes !

- **M^{me} Suzanne Crête**, directrice générale associée;
- **M^{me} Renée Ricard**, directrice des services psychosociaux et de la réadaptation et activités connexes;
- **M^{me} Johanne Fortin Lemire**, directrice des services courants et autres programmes dans la communauté – répondante pour le territoire du CLSC Olivier-Guimond;
- **M. Yves Mathurin**, directeur enfance-famille-jeunesse, prévention et promotion de la santé, services communautaires – répondant pour le territoire du CLSC Hochelaga-Maisonneuve;
- **M. Pierre Pépin**, directeur des services dans la communauté aux personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement et aux personnes handicapées – répondant pour le territoire du CLSC Rosemont. **DR J.G.**

Le Pavillon Auclair sous un nouveau chapeau

À la suite de la fusion des établissements constituant le **CSSS de Verdun/Côte Saint-Paul, Saint-Henri et Pointe Saint-Charles**, les trois installations des Résidences Mance-Décary (CHSLD), c'est-à-dire le Pavillon des Seigneurs, le Pavillon St-Henri et le Pavillon Auclair (CHSLD), sont devenues des installations de ce nouvel établissement.

Cependant, l'Agence avait recommandé au Ministère que les 160 lits du Pavillon Auclair (CHSLD) soient rattachés au **CSSS de La Petite Patrie et Villeray**. À la suite d'une cession partielle d'activités, datée du 1^{er} avril 2005, le **CSSS de La Petite Patrie et Villeray** assume à compter de cette date l'exploitation complète et définitive du Pavillon Auclair (CHSLD).

Investissements pour les services aux jeunes enfants présentant un trouble envahissant du développement

La nouvelle ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation, M^{me} Margaret F. Delisle, vient d'annoncer un investissement de trois millions de dollars, non récurrents, pour les services destinés aux jeunes enfants souffrant d'un trouble envahissant du développement, dont le plus répandu est l'autisme.

Cet octroi permettra de réduire les délais d'attente pour les services d'évaluation diagnostique et d'intervention comportementale intensive pour cette clientèle à travers le Québec. **DR J.G.**



Margaret F. Delisle,
ministre déléguée à la Protection
de la jeunesse et à la Réadaptation

CSSS et arrondissements Objectif: travailler ensemble

LES ARRONDISSEMENTS ET LES CSSS DEVRONT TRAVAILLER ENSEMBLE POUR VEILLER À CE QUE LES RÉSIDENCES PRIVÉES ACCUEILLANT DES PERSONNES VULNÉRABLES OFFRENT UN MILIEU DE VIE ACCEPTABLE ET SÉCURITAIRE À LEURS RÉSIDANTS.

Après la découverte, en décembre 2003, d'une résidence privée insalubre sur la rue Tillemont et, plus récemment, d'une situation semblable survenue à la Résidence Rachel, le protocole de collaboration proposé par l'Agence et la Ville de Montréal prend toute son importance.

En effet, depuis décembre 2003, un comité de travail conjoint – Agence et Ville de Montréal – a développé un protocole d'entente pour dépister des résidences privées problématiques hébergeant des clientèles vulnérables et intervenir de manière appropriée. Ce comité a déterminé les rôles et fonctions

que devraient avoir les intervenants des centres de santé et de services sociaux (CSSS) et ceux des arrondissements qui seraient appelés à travailler ensemble.

Globalement, les CSSS interviendraient directement auprès des personnes hébergées afin qu'elles aient accès aux services de santé et aux services sociaux adéquats, alors que les arrondissements, pour leur part, s'assureraient de la conformité des immeubles aux normes de sécurité.

Une fois le protocole signé par les représentants des CSSS et des arrondissements, ils devront s'entendre sur sa mise en œuvre et dégager des mécanismes concrets d'application.

Ce type de collaboration entre CSSS et arrondissements est un bon exemple de partenariat entre le milieu de la santé et les principaux acteurs locaux. **DR J.G.**

Les urgences en mars 2005

La situation demeure sous contrôle dans les urgences des hôpitaux montréalais.

On observe en effet qu'en mars 2005 le taux d'occupation moyen des civières dans les urgences est inférieur à celui de l'an passé, soit 115 % comparativement à 124 %, une diminution de 9 %.

Pour ce qui est du nombre moyen de personnes couchées sur une civière depuis plus de 48 heures, il était de 69 cette année et de 84 l'an

dernier à la même période. Là encore, on enregistre des résultats encourageants.

Les urgences des hôpitaux montréalais continuent d'afficher une bonne performance qui est attribuable aux travaux de l'Agence et des établissements toujours à l'affût des meilleures pratiques. **DR D.B.**

Source : données SITURG+ (relevé de 8.00 heures)

Qu'est-ce que le triage à l'urgence ?

Lorsque qu'une personne se présente à l'urgence d'un hôpital, elle est accueillie par une infirmière qui, rapidement évalue ses besoins. C'est ce qu'on appelle le triage. Ce processus se fait notamment à l'aide d'un outil appelé ETG (voir ci-après) et sert à établir le niveau d'urgence des problèmes de santé et le délai de prise en charge des patients selon des critères préétablis. Le triage est utile pour déterminer la réponse la plus appropriée (surveillance, soins, aide de traitement, etc.) dans des délais définis.

Qu'est-ce que l'ETG ?

(Échelle canadienne de triage et de gravité pour les salles d'urgence)

C'est un outil utilisé par les infirmières affectées au triage dans les salles d'urgence et qui les aide à recueillir l'information permettant de définir la gravité des problèmes de santé des personnes. Cet outil permet de standardiser la pratique et aide à déterminer combien de temps un patient peut attendre avant de rencontrer le médecin. L'ETG est également un outil précieux qui permet de réduire la congestion des aires de traitement.

Il y a cinq niveaux de triage :

■ NIVEAU 1

Prise en charge immédiate

– Réanimation, trauma majeur

■ NIVEAU 2

Très urgent, 15 minutes

– Fièvre élevée chez les enfants

■ NIVEAU 3

Urgent, 30 minutes

– Douleurs intenses, aiguës

■ NIVEAU 4

Moins urgent, 60 minutes

– Douleurs dorsales chroniques

■ NIVEAU 5

Non urgent, 120 minutes

– Vomissements, diarrhées

Vous avez des questions ou des commentaires

par Lotus Notes, à l'adresse suivante : **06 rr direction réseaux** ■ par téléphone : 286-6500 poste 5223

Site internet de l'Agence : **www.santemontreal.qc.ca**

Services en santé au travail : un accès étendu à tous les CSSS

La Direction de santé publique de l'Agence a désigné cinq centres de santé et de services sociaux (CSSS) pour fournir les services locaux de santé au travail (SAT). Chaque CSSS désigné a reçu le mandat de répondre aux besoins de la population de plus d'un territoire de CSSS afin que la clientèle des douze CSSS soit desservie équitablement.

Voici donc les cinq CSSS mandataires et les territoires que chacun dessert.

CSSS de l'Ouest-de-l'Île (Pierrefonds et Lac Saint-Louis)

- Pierrefonds et Lac Saint-Louis
- *LaSalle et Vieux-Lachine – CLSC Vieux-Lachine

CSSS de Côte-des-Neiges, Métro et Parc-Extension

- *LaSalle et Vieux-Lachine – CLSC LaSalle
- Verdun/Côte Saint-Paul, Saint-Henri et Pointe Saint-Charles
- René-Cassin et NDG/Montréal-Ouest
- *Côte-des-Neiges, Métro et Parc-Extension – CLSC Côte-des-Neiges et CLSC Métro
- *Faubourgs, Plateau Mont-Royal et Saint-Louis du Parc – CLSC Saint-Louis du Parc

CSSS d'Achuntsic et Montréal-Nord

- Nord de l'Île et Saint-Laurent
- Achuntsic et Montréal-Nord
- *Saint-Léonard et Saint-Michel – CLSC Saint-Michel

CSSS Jeanne-Mance (des Faubourgs, Plateau Mont-Royal et Saint-Louis du Parc)

- *Côte-des-Neiges, Métro et Parc-Extension – CLSC Parc-Extension
- La Petite Patrie et Villieray
- *Faubourgs, Plateau Mont-Royal et Saint-Louis du Parc – CLSC des Faubourgs et CLSC Plateau Mont-Royal

CSSS de la Pointe-de-l'Île

- *Saint-Léonard et Saint-Michel – CLSC Saint-Léonard
- Hochelaga-Maisonneuve, Olivier-Guimond et Rosemont
- Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est

*CSSS desservi par 2 CSSS mandatés en santé au travail.

Source : Direction de santé publique, Montréal.

Les services offerts par les équipes locales de SAT sont notamment :

la mise en application des programmes de santé spécifiques aux établissements;

l'évaluation des dangers que peuvent comporter le poste de travail ou les tâches de la travailleuse enceinte ou qui allaite;

l'évaluation de l'exposition des travailleurs à des contaminants dans le cadre d'une demande d'indemnisation;

la réponse aux demandes de soutien provenant notamment des employeurs, des travailleurs et des comités de santé et sécurité du travail;

la cueillette des données et information dans les systèmes prévus à cet effet;

la participation au mécanisme de concertation.

Rappelons que la Direction de santé publique de l'Agence a pour mandat d'assurer les services régionaux et locaux nécessaires à la mise en application et à l'évaluation des programmes de santé au travail (SAT) sur son territoire afin de prévenir les problèmes de santé reliés aux milieux de travail. **DR J.G.**

DIRECTION RÉSEAUX

est publié toutes les deux semaines par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

Éditrice : Anne-Marie Tardif

Rédactrice en chef : Lorraine Desjardins

Collaboration à la rédaction :

Denise Bettez, Lorraine Desjardins et Josée Gaulin de l'Agence.

ISSN 1712-4182 Direction réseaux (Imprimé)

ISSN 1712-4190 Direction réseaux (En ligne)